

meur que des témoignages seront recueillis en Colombie-Britannique. Il est possible qu'un des commissaires se rende là-bas. Mais c'est pour atteindre les fins de la justice et il se peut que les preuves recueillies soient loin d'être adverses à la gendarmerie.

Le très hon. R. B. BENNETT: Je ne m'inquiétais pas de cela.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est précisément comme je l'ai déjà dit, pour se rendre compte des faits. Ce n'est assurément pas une si mauvaise chose que de recueillir des faits et de chercher où se trouve la vérité; pas plus dans cette affaire que dans le renvoi à la Cour suprême, et que dans l'incident Riddell même. Ces grévistes, ou bien un comité qui les représentait, sont venus me voir depuis le commencement de cette enquête. Ils ont demandé trois choses; premièrement, l'établissement d'une commission fédérale à la place de cette commission provinciale qui ne semble pas leur plaire; deuxièmement, un changement de personnel à la commission, avec augmentation du nombre de membres et adjonction d'un représentant des chômeurs. Naturellement, nous ne pouvions pas très bien nous rendre à cette demande. La troisième chose qu'on nous a demandée, c'était que nous nous engagions à payer les honoraires des avocats des grévistes. Ces trois demandes nous ont été soumises, à quelques-uns de mes collègues et à moi-même, et après mûre considération nous les avons rejetées. Nous avons pensé que la présente commission possédait tous les pouvoirs qu'il fallait pour obtenir ce que nous voulons voir démontrer, de même que les faits. Nous ne leur avons pas accordé ce qu'ils désiraient, mais ils nous ont fait le compliment de déclarer que c'était la première fois, depuis des années, qu'ils avaient été reçus courtoisement à Ottawa.

Mais il y a une autre question qui se rapporte à l'administration de la justice. Je n'ai pas la liberté de la mentionner, sauf pour dire, sans citer de noms, qu'il n'y a certainement pas eu de considérations politiques dans cette affaire, puisque la même demande avait été soumise avant 1930. Un autre procès avait subseqüemment été accordé à un autre homme qui avait été acquitté dans cette même cause et l'homme qui avait été condamné prétendit que cela changeait la situation et que sa condamnation se trouvait entachée d'un vice de procédure. Le procureur général de l'Ontario se prononça fortement contre un nouveau procès. Je refusai, avant 1930, de recommander un nouveau procès. Assurément, ce n'était pas pour un motif politique, car le procureur général de l'Ontario était alors un conservateur. Mais à mon retour au ministère, cette année,

[L'hon. M. Lapointe.]

j'ai constaté qu'une enquête avait été tenue par le présent procureur général de l'Ontario, qui avait soumis un nouveau rapport recommandant fortement un nouveau procès. Ce rapport avait été soumis à mon prédécesseur immédiat, mais il n'avait été en fonctions que peu de temps, et n'avait pu s'occuper de la chose, faute de temps, et c'est alors que j'en ai pris connaissance à mon arrivée. La situation n'était plus la même. Mais, monsieur l'Orateur, même alors je n'étais pas disposé à accorder un nouveau procès. Je croyais que la justice serait mieux servie par un recours au pouvoir discrétionnaire que le code criminel me confère de soumettre la question tout entière à la cour d'appel de l'Ontario, et de lui laisser décider ce qu'il y avait lieu de faire. J'ai pensé, devant le conflit entre les deux procureurs généraux de l'Ontario, celui d'avant 1930 et celui d'aujourd'hui, que la meilleure chose que le ministère de la Justice pouvait faire, c'était de soumettre la question aux tribunaux de la province, et je ne crois pas avoir mérité que mon très honorable ami me dise que certaines gens croient qu'on fait de la politique au ministère de la Justice.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas parlé de politique. Regardez bien et vous verrez ce que j'ai dit.

L'hon. M. LAPOINTE: Eh bien, j'espère que mon très honorable ami n'a pas dit cela, car s'il l'a dit, il connaît bien la gravité d'une telle remarque.

Le très hon. M. BENNETT: Je m'en rends parfaitement compte.

L'hon. M. LAPOINTE: Cependant, je crois pouvoir terminer en disant à mon très honorable ami que j'espère qu'il aura à l'avenir aussi bonne opinion de moi que par le passé. Quant à moi, je lui souhaite le bonheur et la paix. Mon désir le plus sincère et le plus vif est qu'il finisse par éprouver quelque sympathie pour ses adversaires politiques.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord profiter de cette occasion pour vous féliciter d'avoir été nommé au poste que vous occupez en ce moment. Je désire aussi féliciter le proposeur de l'adresse (M. Slaght) et celui qui l'a appuyé (M. Fournier).

En prenant la parole sur cette motion, je sens que je représente non seulement la circonscription de Weyburn, non seulement un groupe dans cette Chambre qui a à cœur un certain point de vue social, mais qu'étant l'un des plus jeunes membres de cette Chambre je représente une classe de gens au Canada restée jusqu'ici sans représentation. Puis-je faire remarquer qu'il y a peut-être plus de jeunes